

# ATTESTATION DE CAPACITE PROFESSIONNELLE (ACP) EN TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES AU MOYEN DE VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER LEGER DE MARCHANDISES

Réf de l'action : ECF E010.PR indice 7 du 02/06/25

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS

**Être capable de diriger en tant que "gestionnaire de transport" les activités de transport d'une entreprise de transport "léger" de marchandises au moyen de véhicules n'excédant pas un poids maximal autorisé de 3,5 tonnes.**

## MÉTIERS ET DÉBOUCHÉS

- La formation en transport routier de marchandises au moyen de véhicules de transport routier léger de marchandises permet au candidat formé de diriger une entreprise de transport par route, de gérer son activité commerciale en utilisant le cadre réglementaire et contractuel de l'entreprise de transport routier public de marchandises et d'en assurer la gestion financière. La formation lui assure également la maîtrise de la gestion du personnel et l'organisation du travail des conducteurs ainsi que l'entretien du matériel et la sécurité des personnels.
- La formation ouvre sur des métiers tels que :
  - Transporteur routier de marchandises au moyen de véhicules de transport routier léger de marchandises jusqu'à 3,5 tonnes en France ou/et jusqu'à 2,5 tonnes à l'international.
- Equivalences, passerelles, débouchés :  
NB : Sont dispensés du suivi de ce stage les titulaires :
  - Du Bac. Pro., spécialité « Exploitation des transports » ou « Transport » ou « Organisation de transport de marchandises », du titre ETRM.

## PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne souhaitant exploiter une entreprise de transports routiers de marchandises avec des véhicules d'une masse maximale autorisée de moins de 3,5 tonnes,
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation lors de votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

## PRÉREQUIS

- Être français ou ressortissant communautaire ou bénéficiaire d'un régime de réciprocité,
- Un niveau CAP ou BEP est conseillé.

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Modalités d'inscription : merci de contacter notre agence par téléphone ou mail. Plus d'informations sur notre site internet [ecf.asso.fr](http://ecf.asso.fr).
- 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

## PROGRAMME / CONTENU

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

# ATTESTATION DE CAPACITE PROFESSIONNELLE (ACP) EN TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES AU MOYEN DE VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER LEGER DE MARCHANDISES

## A. Diriger une entreprise de transport par route :

- connaître et différencier les personnes physiques des personnes morales ;
- définir la capacité pour être commerçant ;
- connaître les obligations relatives à la création d'une entreprise et celles relatives à l'activité commerciale ;
- connaître les caractéristiques des formes de société suivantes : travailleur indépendant, EIRL, SARL et SAS, y compris à associé unique ;
- connaître les couvertures sociales correspondant aux différents statuts du gérant et sa responsabilité vis-à-vis notamment de son patrimoine ;
- identifier les éléments obligatoires d'une facture et connaître les obligations en matière de délai de paiement ;
- différencier les effets de commerce et leur fonctionnement ;
- identifier les différents types de garanties et leur principe de fonctionnement ;
- distinguer les gages avec dépossession et les gages sans dépossession ;
- identifier les moyens à disposition du transporteur pour recouvrer ses créances ;
- connaître l'existence et le fonctionnement des entreprises spécialisées dans le recouvrement de créances ;
- distinguer les différentes difficultés que peut rencontrer l'entreprise ;
- identifier les procédures de sauvegarde existantes et leurs modalités d'activation ;
- définir les procédures de mise en œuvre selon la taille de l'entreprise ;
- distinguer la liquidation d'entreprise et de redressement judiciaire ;
- identifier les différentes juridictions, leurs domaines d'intervention et leur compétence territoriale ;
- identifier les activités liées à la vie de l'entreprise susceptibles d'engager la responsabilité civile et/ou pénale du chef d'entreprise ;
- identifier les organismes pouvant aider ou apporter des conseils ; citer les rôles et missions de ces différents organismes.

## B. Gérer de l'activité commerciale de l'entreprise :

- savoir élaborer une étude de marché ;
- savoir définir une politique de prix, de produit et de distribution ;
- maîtriser les outils de la prospection commerciale (visite des clients, communication publicitaire).

## C. Utiliser le cadre réglementaire et contractuel de l'entreprise de transport routier public de marchandises :

- connaître les textes législatifs et réglementaires s'appliquant au transport de marchandises : transport pour compte d'autrui, transport pour compte propre, sous-traitance, contrat de location, contrat de déménagement ;
- identifier les divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels intervenant en transport de marchandises et leur rôle ;
- identifier les quatre conditions d'accès à la profession et les remplir ;
- identifier les conditions de perte de l'honorabilité ;
- calculer la capacité financière de l'entreprise et définir la marche à effectuer auprès des DREAL pour la justifier ;
- identifier le titre d'exploitation correspondant à l'activité de transport avec des véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes ;
- définir les principaux types de contrats en usage, identifier les documents qui le matérialisent ainsi que les droits et obligations des parties ;
- définir les limitations de responsabilité s'appliquant au transporteur ainsi que les conditions d'exonération de responsabilité (retards de livraison, dommages matériels) ;
- identifier les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport, au conducteur, au véhicule et à la marchandise, qui doivent être présentés en cas de contrôle ;
- identifier les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise et/ou sur route et leurs prérogatives respectives ;
- identifier les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ;
- connaître les obligations de l'entreprise en matière d'assurance et identifier les assurances obligatoires (véhicules de moins de 3,5 tonnes ou de moins de quatre roues, véhicules étant la propriété de l'entreprise ou du coursier).

## D. Assurer la gestion financière de l'entreprise

- identifier les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges variables, fixes et charges de structure ;
- calculer un coût de revient à l'aide de formules binômes et trinômes et comparer le résultat ;
- définir la notion de marge et l'utiliser pour calculer un prix de vente ;
- déterminer et calculer :

le besoin de financement en distinguant le besoin de financement et le besoin en fonds de roulement ;

les moyens de financement en distinguant l'apport de l'entreprise et l'emprunt nécessaire ;

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

# ATTESTATION DE CAPACITE PROFESSIONNELLE (ACP) EN TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES AU MOYEN DE VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER LEGER DE MARCHANDISES

□ le plan de remboursement en établissant des tableaux d'autofinancement et de remboursement de l'emprunt ;

- identifier les éléments de la trésorerie à prendre en compte pour établir un budget prévisionnel ;
- identifier les différentes méthodes d'amortissement (linéaire, dégressive), les méthodes de calcul, et choisir la méthode la mieux adaptée à l'entreprise ;
- connaître le mécanisme des provisions ;
- identifier les notions de charges et de produits dans le compte de résultat ;
- identifier les différentes catégories de charges et de produits et classer les différents postes de charges et de produits dans leurs catégories respectives ;
- identifier les notions d'actif et de passif dans le bilan et les éléments qui les composent ;
- différencier l'impôt sur les sociétés de l'impôt sur le revenu et leurs modes de calcul respectifs ;
- connaître les différentes taxes liées au potentiel de l'entreprise et les formalités déclaratives ;
- connaître le mécanisme de la TVA applicable en transport de marchandises et son mode de déclaration ;
- à partir du bilan, calculer et interpréter : le FRNG, le BFR, la trésorerie ;
- à partir du compte de résultat, calculer les soldes intermédiaires de gestion : valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat courant avant impôt, capacité d'autofinancement.

E. Gérer du personnel et organiser le travail des conducteurs :

- identifier les sources de la réglementation sociale applicable à la profession ;
- identifier la hiérarchie des différents textes : code du travail, textes législatifs spécifiques, convention collective, accords de branche et d'entreprises, règlement intérieur ;
- connaître la législation du travail relative aux discriminations ;
- énumérer les caractéristiques propres au règlement intérieur ;
- lister les registres et affichages obligatoires et connaître les risques encourus en cas de non-conformité ;
- définir les risques et sanctions liés au travail dissimulé ;
- énumérer les règles liées à l'embauche ;
- identifier les différentes formes de contrats de travail s'appliquant au transport de marchandises ;
- identifier les droits et obligations réciproques des parties, liés à l'ensemble des contrats (période d'essai, etc.) ;
- définir les différentes formes de suspension et de rupture du contrat de travail et connaître les droits et obligations des parties pour les différentes formes de suspension ;
- citer les droits et obligations des parties pour les différentes formes de rupture (démission, rupture conventionnelle, licenciement) ;
- connaître les attributions du conseil des prud'hommes et le fonctionnement de la procédure prud'homale ;
- connaître les durées légales et maximales du travail en transport de marchandises : travail journalier hebdomadaire, repos journalier-hebdomadaire ;
- connaître les possibilités de réduction des repos ;
- connaître les modalités de décompte des heures supplémentaires, les règles de majoration et les contreparties obligatoires en repos ;
- connaître les spécificités relatives aux contrats à temps partiel, maîtriser le fonctionnement des vacances et les modalités de décompte des heures complémentaires ;
- connaître les règles s'appliquant au travail de nuit en transport de marchandises ;
- identifier les cotisations sociales obligatoires et les obligations conventionnelles (mutuelle ...) ;
- connaître les principes de base du calcul de rémunération des conducteurs de véhicules d'un poids maximal autorisé inférieur à 3,5 tonnes et des coursiers ;
- connaître le principe de la mensualisation ;
- calculer l'indemnité de congés payés ;
- connaître les compléments de salaires : prime de repas, transport ;
- connaître les règles de mise en place et de fonctionnement des instances représentatives du personnel ainsi que les obligations du chef d'entreprise vis-à-vis d'elles (DP, CE, CHSCT, syndicats) et maîtriser les règles de calcul des effectifs pour la mise en place des différentes représentations du personnel ;
- connaître les institutions sociales (sécurité sociale, CARCEPT, URSSAF, France Travail), leur rôle et fonctionnement ;
- connaître les attributions et les pouvoirs de la médecine du travail et de l'inspection du travail et connaître les obligations de l'entreprise vis-à-vis de ces organismes ;

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

# ATTESTATION DE CAPACITE PROFESSIONNELLE (ACP) EN TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES AU MOYEN DE VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER LEGER DE MARCHANDISES

- connaître les droits et obligations du chef d'entreprise et des salariés en matière de sécurité ;
  - connaître les obligations de l'entreprise en matière de prévention des risques (document unique d'évaluation des risques professionnels, plan de prévention).
- F. Assurer l'entretien du matériel et la sécurité des personnels
- choisir les véhicules et leurs caractéristiques en fonction des besoins de l'entreprise (équipements audio, moyens de communication ...) ;
  - maîtriser les techniques et les dispositifs d'arrimage ainsi que les protocoles qui s'y réfèrent ;
  - définir les obligations de chargement et de déchargement ;
  - citer les règles de surcharge ;
  - connaître les obligations de l'entreprise en matière d'entretien et de visite technique des véhicules de moins de 3,5 tonnes et des véhicules motorisés de moins de quatre roues ;
  - connaître la responsabilité des entreprises en matière environnementale (énergies alternatives, sobriété énergétique, optimisation des flux et des tournées, livraisons du dernier kilomètre par des modes actifs ...)
  - connaître les obligations particulières de vérification concernant les équipements particuliers (plates-formes élévatrices ...) ;
  - citer les obligations liées aux protocoles de sécurité ;
  - connaître la réglementation spécifique s'appliquant au transport de matières dangereuses : classification des matières, seuil d'application, obligations spécifiques de l'entreprise, véhicules et équipements ;
  - connaître la réglementation spécifique s'appliquant au transport de denrées périssables : denrées concernées, conditions de transport, hygiène et formation des employés ;
  - connaître le mécanisme du permis à points et prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les conducteurs ont un permis valide ;
  - connaître les règles et restrictions de circulation, les limitations de vitesse, les règles concernant l'utilisation de la ceinture de sécurité, des équipements des conducteurs de véhicules de moins de quatre roues (casque) ;
  - prendre les mesures appropriées en cas d'infraction commise par un salarié et identifier l'impact éventuel d'infractions commises par les salariés sur la capacité du chef d'entreprise à diriger une entreprise (honorabilité) ;
  - identifier les responsabilités de l'entreprise en matière de respect de l'environnement et les risques de perte de l'honorabilité en cas d'infractions ;
  - connaître les précautions à prendre en cas de garage/ atelier intégré : stockage des pneumatiques, des huiles usées, batteries ... ;
  - éviter les rejets de produits polluants : eau de lavage des véhicules, fuites d'huile ou de carburant ... ;
  - sensibiliser les conducteurs à l'importance d'une conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;
  - élaborer des consignes de conduite à tenir en cas d'accident pour les salariés et mettre en œuvre des procédures appropriées pour éviter la répétition d'accidents ou d'infractions graves ;
  - élaborer des consignes destinées aux conducteurs concernant :
    - les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue ;
    - les règles de prudence pour préserver la sécurité ;
    - les règles de sécurité concernant l'utilisation du téléphone.

## MOYENS HUMAINS

- Formateurs habilités par la Direction Régionale de l'Équipement de l'Aménagement et du Logement (DREAL).
- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : merci de contacter notre agence.

## METHODE ET MOYENS MOBILISÉS

- Méthodes pédagogiques multiples actives et expositives.
- Salle de cours équipées de moyens multimédias,
- Supports et ouvrages pédagogiques réglementaires de la formation remis aux stagiaires (le cas échéant)

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par un état de présence par demi-journée et confirmé par le formateur
- Modalités d'évaluation :

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

# ATTESTATION DE CAPACITE PROFESSIONNELLE (ACP) EN TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES AU MOYEN DE VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER LEGER DE MARCHANDISES

- Evaluations formatives (en cours et/ou en fin de formation, tests théoriques (QCM, ...) et/ou pratiques,
- Evaluations de compétences réalisées en cours et/ou en fin de formation permettent au candidat de se situer par rapport aux attendus de la formation, d'être acteur de sa progression et se familiariser avec les modalités d'évaluation (jury, ou organisme externe certifié...).
- Une obligation de présence minimum est nécessaire pour le passage de l'examen.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.
- Modalités d'évaluation :
- Examen final, sous la forme d'un QCM, sur 100 points, et d'une épreuve à réponse rédigée sur 100 points,
- La réussite du stage ne peut être effective que si le candidat a obtenu au moins une note égale à 120 sur 200, sous réserve d'avoir obtenu au moins 50 points au QCM et 40 points pour l'épreuve à réponses rédigées.

## SANCTION VISÉE

- Attestation de capacité professionnelle (ACP) en transport routier de marchandises au moyen de véhicules de transport routier léger de marchandises.
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code RS : 5854
- Certificateur : MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE.
- Date de décision d'enregistrement : 01/01/2022.
- Date de fin d'échéance : 31/12/2026.
- Plus de renseignement sur le site de France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5854/>
- Organisme agréé Cf site [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr) de l'Agence.

## EFFECTIFS

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.

## DURÉE DE LA FORMATION

- Durée réglementaire minimale : 105 h dont minimum (y h de formation + 3 h de session de validation).

## TARIFS ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.